

CONSIGNES A RESPECTER CHATEAU PRADELLE

◇ Vos véhicules doivent impérativement être garés au parking à l'entrée du parc.
- Les voitures sont interdites dans le parc qui est réservée aux urgences et services municipaux

◇ Pour le déchargement, merci d'emprunter la porte de derrière côté cuisine qui vous sera indiquée.

► Ouverture et fermeture du Château :

- 1^{er} février au 31 mars : **10h à 18h0**
- 1^{er} avril au 31 octobre : **10h à 19h00**
- 1^{er} novembre au 31 janvier : **10h à 17h00**

◇ Avant de quitter la salle, s'assurer que :

↳ Les volets soient fermés.

Pour les stores roulants, appuyer sur le bouton pour la descente du volet, et le remettre en position initiale, sinon le moteur continu à tourner.

↳ Penser à éteindre la lumière du perron ainsi que la lumière du couloir côté cuisine.

↳ Nettoyer la cuisine

↳ Balayer les pièces utilisées

↳ Nettoyer les tables, les ranger les chaises et tout le matériels

↳ Sortir les poubelles et les mettre dans le container à côté du portail

↳ Les cartons sont à plier et à déposer à côté du container à poubelle

↳ Pour des raisons de sécurité, ne rien laisser entreposer derrière les portes.

↳ **Pensez à fermer les portails (côté Buffel – côté Champ de Mars et nouveau parking) en dehors des heures de fermeture**

CHATEAU PRADELLE
Rue Marc Pradelle
07700 BOURG SAINT ANDEOL

Réservées aux activités et expositions artistiques
Sur présentation d'une attestation d'assurance de responsabilité civile.

Capacité d'accueil : 80 personnes.

Dimension totale	165 m²
Salle Principale	68 m ²
Grande salle sud	36.50 m ²
Petite salle sud	15.50 m ²
Grande salle nord	31 m ²
Petite salle nord	14 m ²

Location expositions entrées payantes ou ventes : 154.53 euros /semaine

Location ventes aux enchères : 206.04 euros / 2 jours

Par jour supplémentaire : 103.02 euros

Caution : 500.00 euros

Par chèque à l'ordre du Trésor Public.

Procédure à suivre pour les locations de salles

Les demandeurs (particuliers ou associations) peuvent mettre une option sur une demande de réservation de salle. Cette option est conservée pendant 15 jours.

Si l'option n'est pas confirmée au bout de 15 jours par réception du règlement, elle est annulée.

La réservation n'est prise en compte définitivement qu'après réception du règlement du montant de la location.

Le règlement et la caution sont à effectuer lors de la réservation de la salle.

Le chèque de caution sera rendu après l'état des lieux de sortie et si la charte de bonne conduite a été respectée.

En cas de constat d'infraction à ce document par un élu, la responsable des lieux, un élu, la référente des salles, un garde municipal ou la gendarmerie, la caution sera entièrement conservée.

Les règlements sont déposés en perception par le régisseur ou le suppléant en l'absence du régisseur titulaire, en fin de mois.

Toute salle retenue est due, en cas d'annulation de la manifestation, il sera procédé au remboursement du règlement sur justificatif d'un événement de force majeure.

**La location de la salle est réservée aux heures d'ouverture et
de fermeture du Château Pradelle
Dérogation possible pour certains évènements**

Les clefs vous seront données en mairie.

CONSIGNES

- Il est formellement interdit de faire à manger dans la salle ainsi qu'à l'extérieur.
- La salle devra être rendue propre et rangée, si ce n'est pas le cas, le prix d'un nettoyage vous sera retenu sur la caution.
- Des baguettes murales sont prévues pour les expositions, il est interdit de décorer, d'afficher sur les murs, les plafonds ainsi que les boiseries
- En cas de non-respect des consignes le montant de la remise en état des lieux sera retenu sur la caution, si les dommages sont supérieurs à la caution, le loueur s'engage à payer le surplus.
- Une sonorisation et un vidéoprojecteur sont mis à votre disposition au Château, au préalable, une demande d'utilisation est nécessaire.

A Bourg-Saint-Andéol, le

Nom, Prénom

Lu et approuvé